



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Objet : Avenant n°1 à la convention avec le CIG portant prolongation de la convention n° 2019-131 liée au remboursement des honoraires des médecins de la commission de réforme et du comité médical interdépartemental et des expertises médicales**

DATE DE LA CONVOCATION : 10/12/2021

DATE D’AFFICHAGE DE LA CONVOCATION : 10/12/2021

DATE D’AFFICHAGE DU COMPTE RENDU SUCCINCT : **22 DEC. 2021**

NOMBRE DE CONSEILLERS	
EN EXERCICE	19
PRÉSENTS	15
REPRÉSENTÉS	3
ABSENTS EXCUSÉS	1
VOTANTS	18

L’an deux mille vingt-et-un, le 16 décembre, à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s’est réuni, dans le contexte de la crise sanitaire, à la maison des Associations, 4 rue de la Poste aux Loges-en-Josas, sous la présidence de Madame Caroline DOUCERAIN, Maire.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

MMES Caroline DOUCERAIN - Sarah ANDRÉ - Houria BENSEKHRIA - Lyse-Marie CLISSON - Odile CONROY - Audrey COURTOIS - Nicole MARCHAIS - Sylvie PERRAUD - Valérie PETITBON - Arlette PEYTOUR - MM Jean-Marie GÉRARD-Georges GÉRAULT - Olivier LUCAS - Sébastien MÉRIAUX - Jean-Côme RIVIÈRE

**ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :**

M Jean-Jacques BRÉTÉCHÉ ayant donné pouvoir à MME Odile CONROY  
M Franck GUGLIELMAZZI ayant donné pouvoir à M Sébastien MÉRIAUX  
M Paul-Etienne LEGRAIS ayant donné pouvoir à MME Valérie PETITBON

**ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS :**

M Pierre-Yves PARISELLE

Lesquels, formant la majorité des membres en exercice, ont pu délibérer.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :**

MME Sylvie PERRAUD

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU l'ordonnance n°2020-1447 du 25 novembre 2020 portant diverses mesures en matière de santé et de familles dans la fonction publique et notamment le remplacement en 2022 du comité médical et commission de réforme par une instance médicale unique appelée le conseil médical ;

VU la délibération n°2018-77 du conseil municipal du 18 octobre 2018 autorisant le maire à signer une convention relative au remboursement des honoraires des médecins de la commission de réforme et du comité médical interdépartemental et des expertises médicales ;

VU la convention n° 2019-131 signée avec le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la Région d'Île-de-France ;

VU le projet d'avenant n°1 à la convention adressé par le CIG relative au remboursement des honoraires des médecins de la commission de réforme et du comité médical interdépartemental et des expertises médicales ;

CONSIDÉRANT la nécessité de signer l'avenant n°1 portant prolongation de la convention signée jusqu'à l'installation de la nouvelle instance ;

Entendu l'exposé de Madame le maire,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,**

**AUTORISE** madame le maire à signer l'avenant n°1 portant prolongation de la convention n° 2019-131 relative au remboursement des honoraires des médecins de la commission de réforme et du comité médical interdépartemental et des expertises médicales, avec le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la Région d'Île de France (CIG), sis 15 rue Boileau à Versailles (78000), jusqu'à l'installation de la nouvelle instance et, au plus tard, jusqu'au 31 décembre 2022 ;

**AUTORISE** madame le maire à signer tout document afférent à la présente délibération ;

**DIT** que les dépenses en résultant seront couvertes par les crédits inscrits au chapitre 012 (charges de personnel et frais assimilés), article 6475 (médecine du travail) du budget de la commune 2021 et suivants ;

**DIT** que, conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter des mesures de publicité.

SUFFRAGE EXPRIMÉ	: 18
MAJORITÉ REQUISE	: 10
POUR	: 18
CONTRE	: 0
ABSTENTION	: 0

**POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS.**



Les Loges-en-Josas, le 22 DEC. 2021

Le Maire,

*C. Doucerain*

Caroline DOUCERAIN

## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

Avenant n.1 à la convention avec le CIG portant prolongation de la convention n. 2019-131 liée au remboursement des honoraires des médecins de la commission de réforme et du comité médical interdépartemental et des expertises médicales

---

**Date de transmission de l'acte :** 22/12/2021

**Date de réception de l'accusé de réception :** 22/12/2021

---

**Numéro de l'acte :** CM-2021-079 ( voir l'acte associé )

**Identifiant unique de l'acte :** 078-217803436-20211216-CM-2021-079-DE

---

**Date de décision :** 16/12/2021

**Acte transmis par :** Isabelle JACQUES

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 9. Autres domaines de compétences  
9.1. Autres domaines de compétences des communes